

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le :

LUNDI 18 JANVIER 2021

18h00

Salle Jean JAURES

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, et la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la séance se déroulera

EN L'ABSENCE DE PUBLIC

(hormis les journalistes)

Séance

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2020
- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT

PERSONNEL COMMUNAL

N°01 – Cabinet du maire – recrutement d'un collaborateur : approbation

N°02 – Direction Générale des Services – création d'un emploi administratif de directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants : approbation

N°03 – Attribution d'une prime de responsabilité à l'emploi administratif de direction (DGS) : approbation

N°04 – Communication – création de poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : approbation

JEUNESSE ET SPORT

N°05 - Activités de loisirs sans hébergement, d'accueil périscolaire et d'activités péri-éducatives pour les enfants de 3 à 17 ans – centre socio-culturel Léo Lagrange : choix du mode de gestion

N°06 – Petite enfance – microcrèche : approbation d'une mise à jour du règlement de fonctionnement

N°07 – Petite enfance – microcrèche : approbation et autorisation de signer la convention avec le médecin référent

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

N°08 – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – convention à intervenir avec l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire)

N°09 – Analyse des Besoins Sociaux (ABS) – lancement et mise en œuvre : approbation

N°10 – La DOC' du CCAS de Grenoble – partenariat : approbation et autorisation donnée au maire de signer la convention

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

N°11 – Budget 2021 – autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : approbation

N°12 – Garantie d'emprunt – Logeo Promotion - Construction neuve de huit maisons conventionnée Prêt Social de location accession au Locataire Accédant (PSLA) – approbation

Hors séance

Communication du maire

Le Maire, Marc POTTIER

